



## NORVILLE INFOS

SEPTEMBRE 2023-5

### Informations municipales :

#### Droits de Marais :

Le reversement des droits de marais aura lieu le **jeudi 12 Octobre de 14h à 19h en mairie.**

Pour percevoir ce droit, il est impératif d'être domicilié à Norville au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 et d'être inscrit sur les listes électorales de la commune. Les personnes ayant rejoint notre commune après le 1<sup>er</sup> janvier 2023 seront éligibles pour le reversement de l'année 2024.

**Rappel :** Le reversement du Droit de Marais est possible uniquement sur cette demi-journée, il vous sera impossible de vous rendre à la Trésorerie pour le percevoir ultérieurement. Les personnes ne pouvant se déplacer, peuvent donner **procuration écrite** à un proche ou un voisin.

#### Le P'tit Journal 2023 :

Les entreprises, les artisans, auto entrepreneurs installées sur la commune proposant leurs services, peuvent se faire connaître en mairie en déposant une carte de visite pour figurer dans la rubrique « commerces et offres de services », avant le **1er Décembre 2023 dernier délai**. Les personnes déjà présentes, ayant des modifications à apporter ou bien n'exerçant plus leur activité sont également concernées.

#### Transport à la demande :

Caux Seine Agglo lance un nouveau service de transport à la demande accessible sur simple réservation. Il vous permet de voyager vers Notre Dame de Gravenchon et Lillebonne et également vers les pôles de services du territoire. Ce service viendra compléter les lignes de bus régulières déjà existantes. Le ticket unitaire est à 0,50 € pour tous.

**Une présentation de ce dispositif se fera mercredi 4 octobre à 14h à la salle des fêtes.** Merci de bien vouloir vous inscrire en mairie en amont de cette réunion au 02 35 39 91 15.

#### Règles de bon voisinage :

La vie en société suppose le respect de certaines règles afin que nous puissions tous vivre en parfaite harmonie. La plupart de ces règles sont dictées par le bon sens, mais également par les différents textes officiels (code de la route, code de la santé publique, code pénal...), leur non-respect est donc sanctionnable :

**Bruit :** Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. Cela concerne les bruits dus aux travaux (bricolage, jardinage), à la musique, aux animaux (aboiements de chien).

**Vitesse :** Les rues du village ne sont pas un circuit de course. Les usagers doivent donc respecter le code de la route et adapter leur conduite à la situation (présence de piétons, trafic, configuration des rues). De nombreux enfants empruntent les rues du village, pensez à eux et à leur sécurité.

**Stationnement :** Il ne doit pas entraver la circulation, notamment le passage des véhicules de secours (chaque seconde compte) ou le ramassage des ordures ménagères.

**Déchets :** Malgré la présence de poubelles à différents endroits de la commune et l'installation sur certains secteurs de distributeurs de sacs, nous déplorons malheureusement toujours la présence de déchets sur les bords des routes ou dans les différents espaces publics ainsi que la présence de déjections.

### Campagne de fauchage :

Courant octobre, la 3<sup>ème</sup> campagne de fauchage organisée par Caux Seine Agglo va démarrer sur l'ensemble des routes communales du village. Afin d'éviter d'endommager les coffrets électriques, les compteurs à eau, ou les bordures d'entrée, nous vous conseillons d'en débroussailler les contours de façon à en améliorer la visibilité.



### CCAS :

#### Octobre Rose :

Notre commune se met au rose pour soutenir la lutte contre le cancer du sein. Pour ce faire, nous vous encourageons à mettre un signe rose en évidence à vos maisons (boite aux lettres, barrière ...).

Vous êtes tous les bienvenues le mercredi **27 septembre à partir de 15h30** à la mairie pour venir décorer la traversée du village et la salle multisports.

Dans le cadre d'Octobre Rose, le samedi **14 octobre à partir de 9h30** à la salle multisports, nous nous mobilisons pour l'association « Jeune et Rose ». Celle-ci œuvre dans la prévention du cancer du sein à tous âges.

Au cours de cette manifestation, une sensibilisation, un témoignage, une séance de yoga vous seront proposés.

L'ensemble des dons et bénéfices de la vente du livre seront reversés à l'association.

Un verre de l'amitié clôturera cette matinée.

### Commission des Jeunes :

Tous les jeunes norvillais nés entre 2006 et 2011 qui seraient intéressés pour rejoindre la commission sont les bienvenus le samedi **30 septembre à 10h00** à la mairie pour une 1<sup>ère</sup> réunion avec les jeunes déjà inscrits.

### Récompenses aux étudiants :

Lors de la cérémonie des vœux du maire, les étudiants présents et ayant obtenu un diplôme (CAP- BEP- BAC- BAC PRO- BTS- DUT - Licence - Master...) en fin d'année scolaire (juin 2023) se verront remettre un bon d'achat au titre de récompense et d'encouragement. Il est impératif de vous présenter en Mairie muni d'un justificatif de résultats **avant le 22 Décembre 2023**.

### Repas des aînés :

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le jeudi **23 Novembre 2023**. Des bulletins d'inscriptions seront distribués aux personnes concernées prochainement.